

Quelques échos de l'AG de la Galléco (2)

Date : 13 juin 2016

Sans attendre l'évaluation de l'expérimentation qui a été engagée par le Conseil départemental aux frais des contribuables pour un montant de 14.980 euros, la trentaine d'adhérents ayant participé à l'assemblée générale de l'association Galléco du 9 juin 2016 a arrêté un « *plan stratégique 2017-2020* ».

Il s'agit de faire du galléco à l'avenir une « *monnaie numérique mutualisée* », « *outil de financement des projets de territoire* », en s'attachant à ce qu'il constitue une « *monnaie pédagogique inclusive* ».

- **Une monnaie numérique mutualisée**

La majorité des coupons retournent actuellement en banque, et c'est particulièrement le cas de ceux qui sont utilisés dans le réseau Biocoop qui enregistre les plus gros chiffres d'affaires.

Constatant que « *les outils de l'euro sont très efficaces* », l'association souhaite que les adhérents puissent par exemple utiliser une carte de paiement et effectuer des virements (c'est une question de survie), mais elle ne peut développer seule la plate-forme et les outils informatiques nécessaires. Elle postule la possibilité de partager le dispositif, et d'abord son coût, avec les autres monnaies locales de Bretagne (dont le point de vue n'a pas été rapporté).

Elle imagine pouvoir conserver quand même des coupons papier (avec au verso une image emblématique de la Haute Bretagne et au verso une image emblématique de la Bretagne) qui devront pouvoir être utilisés en déplacement sur le territoire d'une autre monnaie locale (je ne sais pas pourquoi ça me rappelle l'euro !...)

Il faut tout de même savoir que l'adoption d'une monnaie numérique ramènera le galléco dans le champ de compétence de l'ACPR (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance), dont les promoteurs n'ont réussi à s'affranchir ces deux dernières années qu'au prix de quelques cachoteries.

L'opération coûterait 50.000 euros la première année, et - si la demande de subvention (« de projet », sans doute : donc non reconductible) effectuée auprès de Rennes Métropole aboutissait (en septembre-octobre) - le lancement pourrait être effectué en septembre 2017.

J'observe qu'alors que le galléco est extrêmement « Biocoop dépendant », à aucun moment il n'a été fait état de la création ce 10 juin 2016 de la SCIC COOPEK qui répond au même besoin, et dont le réseau Biocoop a décidé d'être le premier « Aktiveur ». Une initiative pourtant prise très au sérieux par les porteurs de projets les plus avertis...

<http://www.coopek.fr>

- **Un outil de financement des projets de territoire**

Considérant que les banques peuvent prêter « *jusqu'à 10 fois ce qu'elles ont en dépôt* », l'association considère que son fond dit de réserve est un « *grand potentiel très sous-exploité* ».

Elle reconnaît très honnêtement n'avoir aujourd'hui aucune assurance que les crédits accordés par le Crédit coopératif bénéficient à des projets du territoire, et précise même ne pas savoir à quel taux ces crédits peuvent être consentis.

Elle considère toutefois imaginable qu'à l'avenir des acteurs bancaires et non bancaires (la Nef, Présol, Bretagne active...), ayant augmenté leur capacité de prêt grâce au fond de réserve de l'association composé des euros échangés en gallécos, puissent prêter - éventuellement à taux nul - à des entreprises du territoire (en l'occurrence : toute la Bretagne, à l'horizon de 3 ans) ciblées par le dispositif.

Après que rappel ait été fait que l'Eusko est associé à un fond de capital-risque, les quelques personnes semblant avoir à peu près suivi la présentation m'ont semblé assez réservées :

« *ça fait un peu peur ; Il faudra de sacrés garde-fous. On est en train de virer vers ce que font les banques traditionnelles... J'imagine que la monnaie le franc a commencé comme ça et après on a dévié.* »

« *après : comment ça peut vriller !... moi c'est une frayeur* »

- **une monnaie pédagogique inclusive**

J'avoue ne pas avoir parfaitement compris la portée de cet axe stratégique.

Il me semble qu'il eût fallu commencer par expliquer ce que l'on entend par « finance inclusive » et même par « démocratie inclusive » (des concepts qui font généralement référence aux consommateurs exclus des services traditionnels) et que ceci aurait opportunément éclairé l'objectif qui est de disposer d'un « *outil à forte valeur pédagogique pour les jeunes et pour les dispositifs de politique locale, utilisé par tous et pour tous types d'achats* » (exemple pris de la « carte sortir » en vigueur sur Rennes).

J'attends avec impatience la publication du compte-rendu de l'assemblée générale sur le site de l'association et je corrigerai bien volontiers ce que je pourrais éventuellement avoir mal compris.

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)